

PÉCHÉ ET PÉNITENCE DANS LA BIBLE

A l'intérieur d'un sujet aussi vaste que le péché et la pénitence dans la Bible, le but pastoral de ces journées nous impose des limites et une orientation qu'il faut d'abord préciser. Notre étude sera centrée sur la pénitence, et c'est par ce biais que nous aborderons la notion de péché, qui est évidemment corrélative. Pour la pénitence elle-même il n'est pas question ici d'établir à partir de la Bible qu'elle est un sacrement institué par Jésus-Christ; l'enseignement de l'Église à ce sujet est supposé connu. Ce que nous cherchons ensemble dans la Bible, c'est une nourriture pour notre pastorale de la pénitence; nous voudrions rafraîchir et revivifier à cette source nos idées sur le péché et la lutte contre le péché, en vue d'alimenter notre prédication et de renouveler notre pratique dans l'usage et l'administration du sacrement.

I. — PÉNITENCE ET ROYAUME DE DIEU

Une enquête historique à travers la Bible dépasserait les limites qui nous sont assignées. On devrait parcourir toutes les étapes de l'Ancien Testament pour relever les apports successifs de la révélation; on verrait les idées et la pratique se préciser et se purifier, devenir plus intérieures et plus spirituelles. Cette étude, qui est d'un grand intérêt pour l'historien, nous fournirait d'utiles aperçus sur la pédagogie divine aux prises avec la formation progressive des consciences. Il nous paraît cependant préférable de recourir surtout au Nouveau Testament, où la révélation est donnée dans sa plénitude; rappelons seulement, avant d'entrer dans le vif de notre sujet, quelques préparations de l'Ancien Testament, pour replacer les enseignements du Nouveau dans leur vraie perspective.

a) *Prédication prophétique.*

Toute l'histoire d'Israël et de l'humanité est présentée par les auteurs bibliques comme une suite de péchés et de pénitences ou d'impénitences: D'un bout à l'autre, la créature voudrait se construire elle-même en dehors des plans du Créateur, et elle n'arrive qu'à se ruiner; mais Dieu de son côté ne cesse de rappeler à lui ses créatures pour les remettre dans le seul chemin qui conduise à leur véritable épanouissement.

Dans ces vicissitudes de péchés et de retours à Dieu, les prophètes jouent un rôle de premier plan. Samuel dénonce les fautes du prêtre Héli et celles du roi Saül (1 Sam., 3, 13-15), Natan lui succède dans les mêmes fonctions auprès de David (2 Sam., 12); dès le règne de Salomon Ahias de Silo prend la suite pour reprendre les rois des deux maisons d'Israël (1 Rois, 11, 14), et il ne manquera jamais de prophètes pour fustiger les criminels de tout rang et appeler à la pénitence, pour annoncer les ruines causées par le péché et promettre au repentir le salut que veut opérer la miséricorde de Dieu.

Les prophètes postérieurs s'en prennent davantage aux péchés du peuple qu'à ceux des particuliers. Leur enseignement nous est mieux conservé; on y distingue deux lignes de pensée qui finiront par se rejoindre. Les prophètes de l'alliance, Osée en tête et Jérémie à sa suite, voient dans la pénitence un retour. Le verbe hébreu *shouv* est un pivot de leur prédication; il signifie à la fois se tourner, se retourner, retourner, revenir : revenir de l'exil où on s'est jeté en se détournant de Dieu et se convertir par un retour sincère vers celui qu'on avait abandonné par le péché. Le péché est avant tout une infidélité qui blesse l'amour de Dieu, comme ferait l'infidélité d'une épouse ou l'ingratitude d'un enfant; la pénitence se présente, alors, comme le retour confus et confiant de l'enfant prodigue ou de la femme repentante (Os., 1-3, 11; Jér., 2-4, etc.). Notre prédication trouve dans ces prophètes un aliment facilement assimilable.

Isaïe suit une ligne toute différente. Il ne pense pas en termes d'alliance; les mots même d'alliance (*berit*) et d'amour entre partenaires d'une alliance (*hèsèd*) ne paraissent pas dans son œuvre, où le verbe *shouv* n'est guère employé qu'au sens propre. Dieu s'est montré à lui comme le Seigneur revêtu de la majesté royale (Is., 6). Dans cette perspective le péché est une injustice qui trouble la paix du royaume et provoque la colère du roi. Le roi divin rétablira la paix par un jugement qui condamnera les auteurs de trouble et justifiera les malheureux que les pécheurs frustraient de leurs droits (Is., 5, etc.). Cette ligne, si différente de la précédente, ne mérite pas moins notre attention; c'est le

point de vue qui domine dans le Nouveau Testament, sans d'ailleurs exclure l'autre.

Déjà les prophètes, surtout depuis l'exil, mêlaient les deux manières de voir. Ézéchiel insistait tantôt sur l'une tantôt sur l'autre, sans réussir une synthèse que réalisera vers la fin du séjour à Babylone le Consolateur des exilés (Is., 40-55). A leur suite, celui qui fut en cette matière le docteur du judaïsme post-exilien a inscrit son enseignement sur les derniers feuillets du livre d'Isaïe (Is., 56-66). Cet évangéliste des pauvres est aussi le meilleur prédicateur de la pénitence dans l'Ancien Testament.

Ce rapide aperçu devrait être complété et nuancé; il faudrait exploiter en particulier Job et les Psaumes, ainsi que les derniers écrits sapientiaux, Ecclésiastique et Sagesse, sans oublier la Loi qui donne les bases essentielles. Le peu que nous avons dit de l'attitude des prophètes suffit du moins à corriger l'idée trop unilatérale qu'on pourrait se faire du péché et de la conversion au risque de fausser notre lecture du Nouveau Testament.

b) *Prédication chrétienne.*

A la lecture du Nouveau Testament, un premier fait frappe le regard : la pénitence est une chose qui se prêche. Jean-Baptiste commence par prêcher le baptême de pénitence (Mt., 3, 1). Jésus entre dans son ministère en annonçant : « Convertissez-vous, faites pénitence » (Matt., 4, 17). La prédication de l'Église commence le jour de la Pentecôte par ces mots de Pierre : « Faites pénitence » (Act., 2, 38). Saint Paul aboutira à la même conclusion dans ses discours aussi bien à Athènes que devant le roi Agrippa (Act., 17, 30; 26, 20). Quand l'Apôtre absent s'adressera par lettre à ses communautés, ses exhortations à la pénitence, surtout à l'Église de Corinthe, peuvent encore s'appeler une prédication. Si l'évangile de saint Jean ignore le mot « pénitence », les lettres aux sept Églises dans l'Apocalypse sont pour la plupart des exhortations à faire pénitence (Apoc., 2-3).

Ainsi, la pénitence est d'abord un objet de prédication, d'exhortation. En réaction contre l'insistance trop exclusive des Réformateurs sur ce point, les catholiques risqueraient peut-être de trop le laisser dans l'ombre; ce serait un grave dommage. Avant d'administrer le sacrement, et dans son administration même, l'aspect prédication joue un rôle primordial. C'est d'ailleurs un point sur lequel la pastorale actuelle attire notre attention.

Nous sommes donc très intéressés par l'objet de cette prédi-

cation. Elle est nettement centrée sur un point : le Royaume de Dieu. On prêche la pénitence parce que le Royaume de Dieu arrive et pour que le Royaume de Dieu arrive. Ainsi en est-il à toutes les étapes de cette prédication, celle de Jean-Baptiste, celle de Jésus, celle des Apôtres.

Déjà dans l'annonce faite à Zacharie le précurseur est désigné comme celui qui doit ramener Israël au Seigneur son Dieu (Lc, 1, 17). Les formules de ce premier chapitre de Luc s'inspirent beaucoup de celles de l'Ancien Testament, où l'on sait de quel sens est chargé le verbe « revenir ». Les allusions au chapitre 3 de Malachie sont d'ailleurs claires : l'enfant promis sera un nouvel Élie, pour ramener le cœur des pères vers les enfants (Lc, 1, 17). La formule énigmatique du prophète est heureusement traduite à notre intention : « Il changera les dispositions intérieures des rebelles pour en faire des justes et préparer ainsi au Seigneur un peuple parfait, prêt à l'accueillir quand il viendra au jour du grand jugement. »

Jean-Baptiste remplira admirablement ce programme, en précisant que ce jugement qui vient est l'instauration du Royaume de Dieu : « Faites pénitence, car le Royaume de Dieu est proche. » En quoi consistera cette préparation à l'avènement du Royaume ? Saint Matthieu et saint Luc (Mt., 3; Lc, 3) ont décrit les traits essentiels de la prédication du Baptiste. C'est d'abord aux pharisiens et aux sadducéens qu'elle s'adresse; elle leur annonce un jugement par le feu, tel que l'avait prédit Malachie. Pour affronter ce jugement, l'appartenance à la race d'Abraham n'est pas une garantie, car ils sont une race de vipères, mais il faut produire de dignes fruits de pénitence sous peine d'être jeté au feu. C'est donc une conversion morale qui est exigée, mais c'est avant tout un renoncement à tous les appuis que l'on croyait solides. Qu'ils se rattachent aux pharisiens ou aux sadducéens, les deux grands partis qui divisent la nation, les Juifs se glorifient de leur appartenance au peuple élu et se croient pour autant en sécurité au jour du jugement. Ces héritiers présomptifs du Royaume doivent d'abord renoncer à leurs prétentions, reconnaître qu'ils sont une race de vipères : inutile de se réclamer d'Abraham; leur père serait plutôt le serpent primordial. La pénitence que prêche Jean-Baptiste en vue de l'avènement du Royaume de Dieu est avant tout un renversement des valeurs, un aveu d'impuissance, une attente du jugement dans la crainte et dans la foi. Cette pénitence doit produire des fruits que saint Luc précise à l'adresse des publicains et de toutes les classes du peuple : éviter toute injustice, donner du pain ou des vêtements à ceux qui en sont dépourvus. On rejoint la prédication d'Isaïe, 58, que l'Église nous fait lire au début du Carême.

Ainsi la prédication de la pénitence est une annonce de l'avènement du Royaume de Dieu qui va s'instaurer par un jugement solennel; pour s'y préparer il faut renoncer à s'appuyer sur des prétentions humaines et s'adonner résolument à la pratique des devoirs essentiels, la justice et la charité.

c) *L'offense de Dieu.*

Le lien entre la pénitence et l'avènement du Royaume de Dieu est une donnée essentielle de cette prédication; on le retrouvera dans la prédication de Jésus au début de sa vie publique et dans celle de saint Pierre au jour de la Pentecôte. Notre prédication de la pénitence, que ce soit dans la préparation ou dans l'administration du sacrement, néglige peut-être trop ce point de vue pour s'attacher uniquement aux œuvres morales, qui ne sont qu'une conséquence, un fruit de la pénitence. Nous ne donnerions pas alors aux chrétiens le véritable sens du péché, qui ne doit pas être considéré simplement comme une infraction à la loi morale, mais qui est surtout une offense de Dieu. Cette notion du péché comme offense de Dieu, souvent mal comprise, s'éclaire dans la perspective du Royaume de Dieu qu'annonce la prédication de la pénitence. Le péché offense Dieu, parce qu'il fait obstacle au règne de Dieu.

La Bible illustre d'un bout à l'autre cette notion du péché; nous avons signalé que c'était la ligne dominante d'Isaïe, mais on peut remonter bien au-delà. Quand le Royaume de Dieu sur la terre s'incarnait dans les institutions d'une nation, le péché était la ruine de cette nation, et la conversion était son salut. Toute l'histoire biblique est écrite dans cette perspective.

Au temps du grand prêtre Héli, Iahvé régnait sur son peuple sans intermédiaire, l'arche sacrée était son trône. Le péché des fils du grand prêtre amène le désastre : le trône du roi Iahvé tombe aux mains de l'ennemi, le peuple subit une rude défaite et tombe en esclavage. Après le retour de l'arche, Samuel prêche la pénitence; l'ennemi est battu, la liberté est recouvrée (1 Sam., 1-7).

Cédant aux désirs du peuple, Iahvé concède à Israël un roi visible qui marche à leur tête dans les combats, comme les rois des autres nations. Il leur accorde d'abord Saül; mais les désobéissances répétées de Saül le conduisent à sa perte (1 Sam., 9, 13, 15); le Royaume de Dieu, qui s'incarne désormais en un royaume humain, est ébranlé par le péché du roi. Dieu se choisit alors un roi « selon son cœur », David (1 Sam., 16). Tant que le cœur de David est en accord avec le cœur de Dieu, le royaume

de David prend consistance, et du même coup le Royaume de Dieu s'établit sur la terre. Mais le roi pèche contre Dieu par un double crime; l'adultère et l'homicide ont été commis dans un but d'intérêt tout personnel, mais le trouble causé par cette faute atteint le royaume : la paix ne régnera pas de son vivant, le règne de Dieu est compromis par la faute de David (2 Sam., 11-20). Il en sera de même sous tous ses descendants, jusqu'à ce que le petit domaine qui représentait sur terre le Royaume de Dieu devienne la proie des rois de Babylone, par suite des péchés commis par les rois, les prêtres et les prophètes, qui entraînent le peuple entier dans leur péché et dans leur ruine (Jér., 2, 26). Le Royaume de Dieu n'a pas pu s'établir. Toute l'histoire des rois de la maison de David est comme une longue parabole du Royaume de Dieu sans cesse contrecarré par le péché des hommes. Pendant près de six siècles les Juifs méditeront cette leçon en attendant le rétablissement du royaume d'Israël. Le dernier des continuateurs d'Isaïe (c. 59) orientait bien leur réflexion : « Ce n'est pas que la main de Dieu ait perdu la force de sauver, ni que son oreille soit devenue trop dure pour entendre, mais c'est vos péchés qui font un obstacle entre vous et votre Dieu. »

L'annonce du Royaume de Dieu dans l'évangile, spécialement saint Matthieu, s'inscrit dans la même perspective. Le péché est toujours l'obstacle; l'empire du péché doit être détruit pour que le règne de Dieu arrive. Les guérisons d'aveugles, de paralytiques, de lépreux, sont un signe de l'avènement du Royaume de Dieu, parce que ces maladies étaient le signe visible de l'empire du péché dans le monde (Mt., 8-9; 12). Mais si le règne de Dieu ne peut s'installer parfaitement avant le jugement définitif, c'est que l'ivraie se mêle toujours au bon grain (Mt., 13). L'incrédulité des gens de Nazareth empêche Jésus de manifester par des miracles l'arrivée du Royaume de Dieu (Mc, 6, 5-6). En opposant les ténèbres à la lumière, le style johannique ne cesse d'inculquer le même enseignement. Le péché travaille au règne des ténèbres. Le monde du péché sera finalement vaincu, car les ténèbres n'ont pas prise sur celui qui est la Lumière; mais quiconque commet le péché hait la lumière, et, s'il ne peut opposer au règne de la lumière qu'un obstacle provisoire, il s'exclut cependant lui-même du Royaume de Dieu et se rejette pour toujours dans les ténèbres extérieures.

On ne s'étonnera pas après cela que saint Pierre inaugure la prédication de l'Église au jour de la Pentecôte de la même manière que l'avaient fait Jean-Baptiste et Jésus en prêchant la pénitence pour que le règne de Dieu arrive. Il marque ce lien plus explicitement encore dans son second discours, après la

guérison du paralytique : « Faites pénitence et convertissez-vous, afin que vos péchés soient remis et que revienne le Christ pour la grande restauration » (Act., 3, 19-21). C'est bien à la restauration promise par les prophètes que pense saint Pierre et que pensent aussi ses auditeurs.

Ces quelques éléments, choisis un peu au hasard à travers une immense tradition, nous rappellent un aspect essentiel de la pénitence et corrélativement du péché; ils ne prennent leur vrai sens que replacés dans la perspective du Royaume de Dieu à établir. C'est pour l'avoir oublié qu'on en est venu parfois à une notion étriquée et individualiste du péché et de la pénitence. Le péché ne peut évidemment atteindre Dieu en lui-même, mais il n'en est pas moins très réellement une offense de Dieu, parce qu'il s'oppose efficacement à son règne sur nous, parce qu'il fait barrage à l'effusion sur nous des marques de sa bonté, parce qu'il frustre la créature de la participation à la béatitude même de Dieu, fin dernière que se proposait le Créateur. Et ce n'est pas le seul pécheur qui est frustré, mais tous les bénéficiaires du Royaume de Dieu souffrent d'une manière ou de l'autre de l'obstacle opposé à l'établissement de ce royaume.

II. — CONFESSION DES PÉCHÉS, CONFESSION DE FOI

Quelle réponse attend cette prédication de la pénitence, qui s'identifie à l'annonce du Royaume de Dieu? Nous augurons déjà que cette réponse sera une confession, confession de foi et confession des péchés, qui devra s'insérer dans la vie du Royaume de Dieu déjà inauguré sur la terre dans l'Église visible. C'est ce qu'il nous reste à examiner.

« Faites pénitence et croyez à l'évangile »; telle est d'après saint Marc la première prédication de Jésus lorsqu'il commence à annoncer le Royaume de Dieu (Mc, 1, 15). Croire à l'évangile, c'est croire au bonheur annoncé, à la bonne nouvelle du salut. Sans cette foi la rémission du péché est impossible, le salut offert n'est pas accueilli. Le péché est toujours une recherche du salut, du bonheur, en dehors de la voie que l'acte créateur inscrit nécessairement dans la créature. La pénitence est d'abord un aveu d'impuissance et d'insuccès, mais cet aveu reconnaît du même coup que seule la bienveillance divine peut procurer le salut, et qu'elle ne cesse de l'offrir. Nous avons déjà entendu Jean-Baptiste formuler cette exigence à l'égard des pharisiens et des sadducéens. Ils doivent renoncer à leur arrogance de fils d'Abraham, d'héritiers du royaume, se reconnaître descendants

de la vipère et voués au feu du jugement; Dieu suscite où il veut des enfants à Abraham. La pénitence exige un renversement des valeurs, un changement de mentalité, un retournement du cœur, qui, au lieu de s'appuyer sur la vanité, cherche en Dieu seul un appui solide; c'est identiquement croire en la bonne nouvelle, accueillir le salut que nous fait connaître la bienveillance divine. Quand le paralytique est déposé devant Jésus, voyant leur foi il dit : Courage, fils, tes péchés sont remis. La consolidation des bases corporelles de l'infirmes n'est qu'une confirmation visible de la solidité de sa foi (Mt., 9, 1-8).

Par contre, le péché qui fait à l'établissement du règne de Dieu une opposition irréductible, c'est le refus de croire. La remarque en est faite avec une unanimité rare dans le Nouveau Testament par les quatre évangiles (Mt., 13, par.; Jn, 12) et par saint Paul (Act., 28). La prédication de Jésus dans les synoptiques et dans saint Jean, la prédication de saint Paul dans les Actes, aboutissent à la même conclusion appuyée sur un oracle d'Isaïe qui annonçait l'endurcissement de cœur des Juifs, leur refus de croire qui a rendu impossible l'établissement du Royaume de Dieu sous la forme d'un rétablissement du royaume d'Israël. La conclusion des Actes est particulièrement explicite; Paul annonce à ses compatriotes le Royaume de Dieu promis à leurs pères et réalisé en Jésus, mais il se heurte à leur incrédulité; il ne lui reste plus qu'à porter la bonne nouvelle à des auditeurs plus accueillants.

La première réponse que requiert la prédication de la pénitence jointe à l'annonce du Royaume de Dieu est donc un acte de foi. C'est cette foi qui va s'exprimer dans la confession des péchés. Les foules qui accouraient au Jourdain pour recevoir le baptême de Jean confessaient leurs péchés. Cette pratique a des racines anciennes dans le rituel du Lévitique : celui qui vient offrir un sacrifice de réparation pour son péché doit commencer par le confesser devant le prêtre (Lév., 5, 5). Mais cette confession se réduit-elle à un aveu de culpabilité? N'est-ce pas aussi, et même surtout, un *confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in aeternum misericordia ejus*? En tout cas, pour les Juifs confesser sa faute c'est rendre gloire à Dieu; nous en avons dans saint Jean un témoignage dénué d'artifice lorsque les Juifs veulent extorquer à l'aveugle guéri un aveu de culpabilité (Jn, 9, 24). Déjà aux temps anciens, lorsque la fraude d'Akan a été découverte, Josué exige du coupable une confession de sa faute par la même formule que les Juifs contemporains du Christ : « Rends gloire à Dieu » (Jos., 7, 19). Akan avoue d'ailleurs, remarquons-le en passant, que par sa faute il a retardé la victoire du peuple de Dieu. Toute faute est un obstacle au règne

de Dieu, à sa victoire et à celle de son peuple. Akan rend donc gloire à Dieu en reconnaissant que c'est lui et non Dieu qui est responsable des retards apportés au règne de Dieu. Cette attitude sera fréquente dans les confessions collectives du peuple d'Israël qui se multiplient dans la période post-exilique : C'est nous et nos pères qui avons péché; à nous la confusion, et à toi la gloire (Dan., 9, 7). La confession des péchés s'insère dans une confession de foi et une proclamation de la louange de Dieu. Cet aspect profondément religieux de la confession est-il vraiment senti par beaucoup de chrétiens?

III. — SACREMENT DE PÉNITENCE, JUGEMENT DE DIEU

Les psychologues n'ont pas tort de faire valoir les avantages de la confession à leur point de vue : l'aveu est pour le pécheur un soulagement; en exprimant devant un autre l'état de sa conscience il objective et il précise la situation, il l'apprécie avec plus d'exactitude et se met en état d'y porter remède. Le moraliste renchérit sur le psychologue, et les avantages de la confession pour la formation et la direction de la conscience sont en effet inappréciables. Le rôle du confesseur comme guide et médecin des âmes est de première importance au point de vue pastoral. Il n'en est pas moins vrai, croyons-nous, que ces points de vue restent secondaires et qu'ils ne peuvent même faire valoir au mieux leurs avantages qu'à condition d'être replacés dans le contexte religieux qui est essentiel. La confession des péchés est une confession de foi qui rend hommage à la justice de Dieu. On pourrait exprimer la même chose en d'autres termes qui ne seraient pas moins bibliques : par la confession le pécheur se remet au jugement de Dieu. Telle était bien l'attitude des foules qui venaient se faire baptiser par Jean au gué du Jourdain : en confessant leurs fautes, ils se soumettaient au jugement que proclamait le héraut du grand roi, car c'est précisément par ce jugement que Dieu instaure son royaume. Le lien entre le jugement de Dieu et l'instauration de sa royauté est continué dans la Bible; qu'il suffise de renvoyer aux psaumes du règne. Mais les prières de confession, collectives ou individuelles, font aussi appel au jugement de Dieu, en demandant que ce jugement soit de miséricorde et non de colère.

Sans vouloir entrer dans le détail de ces textes, insistons un moment sur le passage essentiel, celui qui institue le sacrement de pénitence. Jésus souffle sur ses Apôtres en leur donnant le Saint-Esprit, avec le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés

(Jn, 20, 22-23). Il est traditionnel de déduire de cette formule que le Christ donne ainsi à l'Église le pouvoir de juger des péchés, ce qui exige la confession. Mais cette manière de voir n'épuise pas le sens de la formule de l'institution du sacrement, elle laisse même de côté ce qui est à la base de tout, le rôle du Saint-Esprit. La confession faite aux Apôtres est faite en réalité au Saint-Esprit. Quand Ananie et sa femme refuseront d'avouer aux Apôtres la fraude qu'ils ont commise, c'est au Saint-Esprit qu'ils mentiront (Act., 5, 3). Il faudrait donc rappeler les nombreux textes où la Bible montre l'esprit de Dieu en lutte contre les puissances du mal. Le vent de Dieu qui repousse les grandes eaux, à la création, après le déluge, au passage de la mer Rouge, est déjà l'esprit de Dieu en lutte contre le mal; les prophètes et les psaumes reprendront sans cesse le même langage. L'esprit de Dieu est donné aux juges et aux rois pour repousser l'ennemi et établir la paix, en attendant que ce même esprit soit donné au roi messianique pour le grand jugement qui restaure le Royaume de Dieu sous une forme paradisiaque (Is., 11). Ces quelques rappels peuvent suffire pour replacer les textes johanniques dans la perspective biblique.

L'Esprit a été laissé à l'Église pour continuer à exercer le jugement, pour confondre le monde incrédule, pour justifier ceux qui croient à la glorification du Christ, pour anéantir l'empire du prince de ce monde (Jn, 16, 7-11). Le Père avait envoyé son Fils dans le monde non pour juger mais pour sauver, et quiconque croyait en lui trouvait la vie; mais quiconque refusait de croire était déjà condamné (Jn, 3, 17-21). Ainsi le Christ glorifié envoie ses Apôtres avec l'Esprit Saint, et la présence de l'Église au milieu du monde est continuellement la présence du jugement qui paraîtra en pleine lumière au dernier jour. Confesser ses péchés aux Apôtres et à l'Esprit Saint, c'est se soumettre à ce jugement. Sans la foi il n'y a pas de vraie confession des péchés, et le jugement serait de condamnation. Mais la confession faite au mandataire de l'Église est normalement une confession de foi à la miséricorde de Dieu et à la victoire de la Rédemption; celui qui se soumet au jugement dans ces dispositions voit ses péchés consumés par le feu de l'Esprit et son âme justifiée par le don de la sainteté. Le sacrement de pénitence est dans l'Église le signe permanent et efficace du jugement qui s'exerce intérieurement dans les âmes, anticipation du jugement qui éclatera au grand jour quand le Christ reviendra en majesté pour prendre possession de son royaume.

Ce prolongement eschatologique de la pénitence ne porte aucun détriment aux avantages psychologiques et moraux qu'on a le droit et le devoir de rechercher dans l'usage et l'adminis-

tration du sacrement; mais il est nécessaire de ne pas le laisser dans l'ombre : une cure d'âme, à plus forte raison une cure psychique, n'est pas un sacrement, tout au plus peut-elle fournir au sacrement une matière à consacrer. Le point de vue pastoral ne doit négliger aucun des aspects du problème; mais on ne s'étonnera pas que le recours à la Bible nous ait replacé au centre de la perspective. La pénitence, annonce du Royaume de Dieu, anticipation du jugement par lequel s'instaure ce royaume, appelle de notre part une confession qui porte évidemment sur nos péchés, mais qui doit être en même temps et surtout une confession de foi.

IV. — DANS LA COMMUNAUTÉ ECCLÉSIALE

L'Église, présence sur terre du Royaume de Dieu, est aussi une communauté fraternelle unie par le lien sacré du repas sacrificiel; essayons donc de situer le péché et la pénitence par rapport à cette communauté et par rapport au sacrifice.

L'offense de Dieu est aussi une offense du prochain, et ce côté social nous intéresse beaucoup du point de vue pastoral. Encore faut-il essayer de dépasser l'aspect purement sociologique de la question. La solidarité entre les membres d'une société est fortement affirmée dans l'Ancien Testament. Cette solidarité est surtout manifeste dans les fautes commises par ceux qui occupent les postes de chefs, rois, prêtres, prophètes, qui attirent sur le peuple de rudes châtiments, mais qui induisent aussi le peuple à imiter le désordre des grands. L'aspect social du péché est plus clair encore dans le Nouveau Testament. Le peuple chrétien forme un corps, et si un membre est malade tout le corps en souffre. Du reste, l'amour de Dieu étant impossible à dissocier de l'amour du prochain, on conçoit facilement que l'offense à Dieu atteigne aussi le prochain. Mais cette solidarité à quelque chose de plus proprement ecclésial et sacré, et c'est ce point de vue qui intéresse de plus près le sacrement de pénitence.

a) *Correction fraternelle.*

Peut-être ne sommes-nous pas très habitués à rapprocher la confession de la correction fraternelle. Nous avons sur ce point excédé dans notre réaction contre les excès des Réformateurs qui auraient voulu réduire le sacrement à la simple correction fraternelle. On pourrait dire que la pénitence est le sacrement

de la correction fraternelle. Rappelons la finale de l'épître de Jacques : Ne jugez pas. Patience. Le Seigneur n'est pas loin de se manifester. Le juge est à la porte. Mais confessez vos fautes les uns aux autres et priez pour le pécheur. Celui qui ramène dans la bonne voie son frère qui s'égarait sauvera son âme de la mort. Ces exhortations sont dispersées dans toute la finale de l'épître, dans un contexte nettement ecclésial et où le rôle sacramentel affleure partout. Si nous appliquons ce texte au sacrement de pénitence, nous voyons en quel sens on peut parler du « tribunal de la pénitence » et du rôle de juge du confesseur. Il n'y a pas d'autre jugement que celui de Dieu, dont l'absolution est le signe; mais le dialogue entre le confesseur et le pénitent n'est pas celui d'un juge avec un accusé. Ils sont deux frères, et le confesseur ne pense qu'à aider son frère à sauver son âme. Il est difficile dans la dernière phrase de l'épître de savoir quelle âme est sauvée, celle de l'égaré ou celle du guide charitable qui le ramène; mais si la construction grammaticale manque de précision, le sens est clair : les deux frères se sauvent ensemble.

Le contexte est encore plus nettement ecclésial dans l'exhortation que saint Paul adresse à Timothée dans sa II^e épître (2, 25). Parmi les devoirs de l'évêque il rappelle celui de « reprendre avec douceur les récalcitrants, car Dieu pourrait bien vouloir les amener à la pénitence ». De fraternelle, la correction devient ici paternelle. Saint Paul nous offre lui-même un excellent exemple de ce genre de correction dans ses rapports avec l'Église de Corinthe. Paul craint de trouver à son arrivée cette Église en proie à la discorde, à la jalousie, aux emportements, aux disputes, aux médisances, aux commérages, aux insolences et à toute sorte de désordres, il craint de trouver des pécheurs qui ne font pas pénitence de leurs actes d'impureté, de fornication et de débauche; mais ce qui doit nous frapper, c'est la réaction de l'Apôtre : il en serait humilié et désolé au point d'en pleurer (2 Cor., 12, 20-21). L'Apôtre est ici la personnification de l'Église qu'il a enfantée : les péchés des chrétiens sont pour l'Église une humiliation et une cause de larmes. Dans ce contexte l'exhortation à la pénitence peut prendre une forme un peu dure, mais cette dureté veut aboutir à la joie commune dans la paix retrouvée. « Si je vous ai attristés par ma lettre, je ne le regrette pas. Et si je l'ai regretté, — je vois bien que cette lettre vous a, ne fût-ce qu'un instant, attristés, — je m'en réjouis à présent. Non de ce que vous avez été attristés, mais de ce que votre tristesse vous a portés au repentir. Car vous avez été attristés selon Dieu, en sorte que vous n'avez, de notre part, subi aucun dommage » (2 Cor., 7, 8-9). Nous pouvons retenir cet échange de

tristesse et d'humiliation entre l'Apôtre et ses chrétiens; cela dicte notre attitude dans l'exercice de la correction pénitentielle. Le premier à ressentir l'humiliation et la douleur du péché n'est pas le pécheur, mais son frère ou son père dans le Christ. Parce que l'apôtre souffre le premier du péché commis par son frère, il le reprend avec un amour vrai qui l'amènera à souffrir lui-même de son péché, et alors tous deux auront retrouvé la joie. De porter un jugement personnel sur mon frère, il n'est pas question; c'est l'Esprit présent dans l'Église qui juge : : « J'ai jugé », dit saint Paul, mais en réalité c'est le corps des fidèles assemblé avec l'esprit de l'Apôtre qui porte la sentence (1 Cor., 5, 3-4). Toute cette affaire de Corinthe montre bien le rôle de chacun des acteurs dans l'exercice de la pénitence. Dans la communauté unie par la charité, la faute d'un membre atteint tous les autres et les plonge dans la tristesse, mais quand cette tristesse a gagné le pécheur lui-même, elle l'amène à la pénitence, et tous retrouvent la joie. L'absolution sacerdotale exprime efficacement le jugement de Dieu.

b) *Pénitence et Eucharistie.*

Mais cette communauté est une communauté sacrée, qui trouve son unité en Dieu, et qui signifie cette unité dans la communion au repas sacrificiel. L'excommunication prononcée par l'Église de Corinthe met en lumière cet aspect sacré du péché qui en offensant Dieu inflige aussi une blessure à la communauté dans ce qu'elle a de plus sacré. Lorsque saint Paul interdit à ses Corinthiens de fréquenter de tels pécheurs, de ne pas même manger avec eux, il a soin d'ajouter : « Je ne parle pas des impudiques de ce monde, ou bien des cupides et des rapaces, ou des idolâtres; car il vous faudrait alors sortir du monde » (1 Cor., 5, 9-11). L'attitude de saint Paul est donc bien différente de celle du Juifs qui craint de se souiller au contact du pécheur quel qu'il soit. Le contact avec les païens n'est pas interdit, mais c'est avec un frère tombé dans ces crimes qu'il ne faut pas même prendre son repas. Il semble bien qu'il ne s'agit ici que d'un repas ordinaire sans caractère sacré. Mais n'oublions pas que l'eucharistie se prend au cours d'un tel repas, comme nous l'apprend la même épître au chapitre 11. A cette occasion justement saint Paul invite les chrétiens à se juger eux-mêmes, s'ils veulent éviter le jugement de condamnation lorsque le Seigneur reviendra. Ceux qui s'approchent sans discernement de la table du Seigneur mangent et boivent leur propre condamnation. On touche ici l'aspect sacré du péché au sein de la communauté.

Les rites symboliques du sacrifice lévitique nous aident à saisir cette réalité. Le sacrifice pour le péché, le *pro peccato* (Lév., 4) distinct du *pro delicto* (Lév., 5), est un sacrifice d'un genre très particulier. On pourrait dire que ce n'est pas un vrai sacrifice, mais un pré-sacrifice, un rite de purification de l'autel sur lequel on offrira ensuite l'holocauste ou le sacrifice d'action de grâces. Dans tous les autres sacrifices, le sang de la victime est jeté par le prêtre sur l'autel; c'est le rite bien connu de l'alliance, qui marque de façon si parlante le sens du vrai sacrifice, l'union avec Dieu (Ex., 24, 6-8). Ce rite est absent du sacrifice pour le péché. Ici le prêtre prend avec son doigt du sang de la victime pour en frotter les cornes de l'autel. Ce qui reste de sang sera simplement versé au pied de l'autel, le sang ne pouvant qu'être répandu sur le sol; mais il n'est pas jeté sur l'autel. Le sens de ce rite est transparent : le prêtre efface sur les cornes de l'autel la souillure qu'y a imprimée le péché (Jér., 17, 1). Car les cornes de l'autel crient et accusent le pécheur, comme la terre qui a bu le sang d'Abel lance vers Dieu un cri accusateur (cf., Apoc., 9, 13). Il faut donc recouvrir ces cornes à l'aide d'un sang qui crie plus fort que le sang d'Abel (Hébr., 12, 24), qui recouvre les accusations que nos crimes font monter vers le ciel.

Cette idée que les péchés du peuple souillent l'autel est passée dans la prédication des prophètes. Malachie, dont nous avons signalé le lien avec la prédication de Jean-Baptiste, y insiste avec vigueur (Mal., 1-2). Les péchés de Lévi et de Juda ont rendu odieux à Iahvé les sacrifices qu'on prétend lui offrir. Que les souillures de la tribu sacerdotale rendent les sacrifices inacceptables à Dieu cela peut nous paraître naturel. Mais les crimes de Juda, c'est-à-dire des laïcs, empêchent les sacrifices d'être agréés, cela est plus remarquable. Le prophète reproche avant tout aux hommes de Juda leurs fautes contre le mariage, séparations et remariages adultères. Ces fautes ne paraissent pas à première vue avoir un rapport direct avec le culte sacrificiel. C'est là cependant, proclame le prophète, souiller le sanctuaire, et l'autel devient inapte à recevoir l'offrande qu'on y présente. Ainsi le péché atteint la communauté jusque dans son lien sacré avec Dieu qui est signifié par l'autel; il empêche l'accès à Dieu par le moyen du sanctuaire. On voit jusqu'à quelle profondeur le péché des individus blesse la communauté. Certes, comme l'annonce le même prophète, le sacrifice de la nouvelle alliance est d'une pureté qui le rend inaccessible en lui-même à toute souillure venant de nous (Mal., 1, 11); mais la communauté unie par ce sacrifice n'en souffre pas moins du péché. Saint Paul le ressent à Corinthe avec la même acuité que Malachie à Jérusalem, et il voit la mort frapper ceux qui s'approchent de l'autel;

à la source de la vie éternelle ils boivent leur condamnation (1 Cor., 11, 28-34).

Pour le péché considéré dans cette perspective, qui est peut-être la plus complète et la plus profondément religieuse, la pénitence passe par l'excommunication. Le pécheur de Corinthe, exclu des repas auxquels participent les fidèles, est exclu par le fait même et à plus fort raison du repas eucharistique. Cette exclusion est en réalité une mesure de clémence aussi bien en sa faveur qu'en faveur de la communauté. Il ne risquera pas ainsi de boire sa propre condamnation, et la paix régnera autour de la table du Seigneur. S'il ne se juge pas lui-même, qu'il se laisse du moins juger par l'Église : la peine qui le frappe dans son corps, dans son être visible et temporel, garde son esprit pour la vie éternelle au jour du Seigneur (1 Cor., 5, 5). Mais l'excommunication est aussi de la part de la communauté une réaction vitale contre la blessure que lui inflige le péché d'un de ses membres. Elle interdit au pécheur l'accès à la source sacrée où elle puise sa vie; c'est un jugement qui n'appartient qu'à la communauté rassemblée avec son chef dans l'Esprit Saint.

La pénitence devient alors la réouverture de l'accès au sanctuaire. L'épître aux Hébreux, qui exploite justement le rituel du sacrifice pour le péché, montre bien cet aboutissement du sacrifice rédempteur, qui ouvre l'accès du vrai sanctuaire à Jésus d'abord, et par lui à tous les hommes ses frères (Héb., 4, 14-16). Dans cette perspective on comprend mieux le précepte de l'Église qui exige le passage par la pénitence sacramentelle pour accéder à la table du sacrifice et de la communion. L'absolution n'a pas pour but de donner plus de sécurité, ce qui ne signifie rien. Pour estimer ce précepte à sa juste valeur, il faut dépasser le point de vue individuel et s'élever au plan ecclésial : l'Église a été blessée jusqu'à la source sacrée de sa vie par le péché d'un de ses membres, c'est à elle qu'il appartient de juger de l'exclusion du pécheur, elle seule aussi peut normalement rouvrir au pénitent l'accès au repas sacré où se consomme l'union. L'épître aux Hébreux distingue dans le sacrifice rédempteur la phase sanglante et la phase céleste. Le sang du Christ ne fait qu'ouvrir l'accès au sanctuaire où, dans le culte parfait, se consomme l'union avec Dieu (Héb., 9, 11-14). Comme tous les sacrements, la pénitence a sa source dans l'eucharistie. L'eucharistie rend présent dans l'Église le sacrifice du Christ dans sa totalité, comprenant toutes les phases du mouvement qui arrache l'humanité au péché pour la porter jusqu'à Dieu. Dans ce mouvement, la pénitence recueille ce qui correspond à la phase sanglante du sacrifice dans l'épître aux Hébreux; elle ouvre l'accès au sanctuaire par la vertu du sang qui crie plus

fort que tous nos crimes. Si la discipline de l'Église impose au fidèle coupable d'une faute grave l'obligation de recourir à l'absolution sacramentelle avant de s'approcher de l'eucharistie, ce n'est pas une mesure arbitraire; c'est la voie normale pour accéder de nouveau au culte parfait que le Souverain Prêtre rend à son Père en notre nom dans le sanctuaire céleste, et auquel l'Église nous donne de participer sous les signes sacramentels.

Ces derniers développements sur la situation du péché et de la pénitence par rapport à l'Église sont bien dans la logique du principe fondamental que nous avons trouvé à notre point de départ. Le péché est un obstacle au règne de Dieu, la pénitence rend possible l'avènement du Royaume de Dieu. Sur terre, dans l'intervalle qui sépare les deux avènements du Christ, le Royaume de Dieu c'est l'Église. Ce royaume est un royaume sacerdotal, le service du roi est un culte, la table du roi est une table sacrificielle. En s'opposant à l'instauration du royaume, le péché fait injure au sacrifice. La pénitence préparant la venue du royaume devient sur le plan sacramentel le sacrement qui ouvre l'accès au culte parfait.

Au cours de ce périple qui nous a conduits du Royaume de Dieu à l'Église, à travers des secteurs variés de l'Écriture sainte, les enseignements que nous avons pu recueillir s'orientent tous dans une même direction. Le péché et la pénitence, qui affectent l'être religieux individuel dans ce qu'il a de plus profond et de plus personnel, atteignent du même coup le mouvement d'ensemble de l'humanité à la recherche de Dieu. Les actes de péché ou de pénitence pourraient paraître au premier regard n'intéresser que l'individu; la Bible nous a montré au contraire que dans des actes où l'homme engage aussi profondément sa responsabilité il s'engage en fait à l'égard de l'œuvre commune des hommes, comme il s'engage devant Dieu.

A. LEFÈVRE, S. J.